



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Paris, le 18 NOV. 2008

Messieurs,

Par lettre du 20 octobre 2008, vous avez appelé notre attention sur la nécessité de lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment contre l'homophobie. Vous souhaitez également qu'un effort particulier soit engagé dans le domaine de la prévention des risques en matière de santé.

Nous attachons, comme vous, la plus grande importance au respect des droits de chacun et nous condamnons toute forme de discrimination, qu'il s'agisse d'origine géographique, d'orientation sexuelle, d'âge, d'appartenance réelle ou supposée à une ethnie ou une race ou de tout autre critère.

Nous pensons également qu'il est indispensable de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de veiller à ce que les recrutements reflètent la société française.

Nous avons ainsi décidé d'inscrire les discriminations en raison de l'orientation sexuelle dans le cadre d'une politique que nous comptons mener en faveur de l'égalité et de la diversité.

Pour être efficace, cette politique doit être impulsée au plus haut niveau. La mobilisation des différents acteurs nécessite également que cette politique soit visible et qu'elle s'inscrive dans le temps.

A cet effet, nous allons créer la fonction de Délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle commun aux deux ministères et mettre en place un conseil consultatif que nous présiderons. Ce dernier associera le secrétaire général et les directeurs des ministères, les représentants des fédérations syndicales volontaires et des personnalités qualifiées appartenant ou non à l'administration.

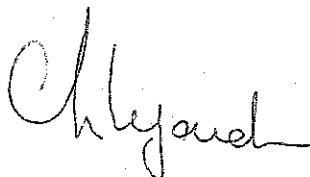
Sur la base d'un programme de travail à adopter, le comité aura pour mission de faire des propositions opérationnelles sur le développement de la diversité du recrutement, la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la prévention et le traitement de toutes les formes de discriminations au travail.

Destinataires in fine

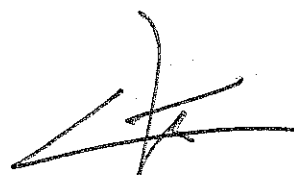
Nous attachons également la plus grande importance à ce que les actions menées fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Enfin, en ce qui concerne la prévention des risques en matière de santé, les ministères disposent déjà de structures adaptées pour mener leur politique en matière de santé publique (CNAS, CHSM, délégués à l'action sociale). Nous veillerons à ce que ces instances examinent les mesures à prendre pour renforcer les actions de sensibilisation aux risques du SIDA, de premiers efforts ayant, comme vous le savez, déjà été engagés dans ce domaine.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Christine LAGARDE



Eric WOERTH